

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 148/6e L portant approbation du budget du Service local (exercice 1965).

n° 148/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 janvier 1965

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1965

Date du numéro
31 janvier 1965

VISAS

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur l'île régime financier des territoires d'Outre-Mer et les textes subséquents qui l'ont modifié ou complété

Vu l'avant-projet du budget du Service local approuvé -par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 11 décembre 1964
A adopté dans sa séance du 6 janvier 1965 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Le budget du Service local de la Côte Française des Somalis pour l'exercice 1964, délibéré et adopté par l'Assemblée territoriale est arrêté comme suit en million de francs Djibouti :

Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, OMAR MOHAMED KAMIL. Le Président de l'Assemblée Territoriale, A. V. SAHATDJIAN.